

BUDGET ZA LES GODINIÈRES 2

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET ZA LES GODINIÈRES II

Séance du 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		411 566,44
Opérations de l'exercice	895 412,53	841 560,69
Totaux	895 412,53	1 253 127,13
Résultat de clôture		357 714,60

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
643 972,00	
776 574,59	891 126,77
1 420 546,59	891 126,77
-529 419,82	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
643 972,00	411 566,44
1 671 987,12	1 732 687,46
2 315 959,12	2 144 253,90
	-171 705,22

Besoin de financement
 Excédent financement
 Restes à réaliser
 Besoin de financement
 Excédent de financement des restes à réaliser
 Besoin total financement
 Excédent financement

-529 419,82	
00,00	
-529 419,82	
357 714,60	

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
 Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU